

Image not found or type unknown



Location meublée d'une maison à usage de domicile

Par **raoul trufin**, le **26/06/2010** à **23:10**

Bonjour,rrrrLOCATION MEUBLEE (maison) à usage de résidence principale rnJ'aimerais simplement connaître la durée légale du préavis que doit donner le propriétaire si cette clause a été oubliée dans un contrat Merci